

**LOI FÉDÉRALE SUR LES PLACEMENTS COLLECTIFS DE CAPITAUX (LPCC) DU 23 JUIN 2006**

**NOBC EUROPE LONG SHORT**  
Fonds commun de placement de droit français

**Publication rectificative**

Les investisseurs sont informés de la rectification suivante s'agissant des modifications apportées au règlement de gestion de NOBC EUROPE LONG SHORT (le « Fonds ») :

**1. Comptes et rapport de gestion**

La société de gestion de portefeuille établit, au minimum de façon semestrielle (et non pas trimestrielle comme précédemment annoncé) et sous le contrôle du dépositaire, l'inventaire des actifs du Fonds.

Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, le règlement de gestion et les rapports annuels et semestriels du Fonds, ainsi que le texte intégral des modifications effectuées, peuvent être obtenus gratuitement et sur simple demande auprès du représentant en Suisse, dont les coordonnées figurent ci-dessous.

Nyon, 1<sup>er</sup> mai 2013

**Représentant en Suisse**  
CACEIS (Switzerland) SA  
Chemin de Précossy 7/9  
1260 Nyon

**Service de paiement en Suisse**  
Crédit Agricole (Suisse) SA  
4 Quai Général-Guisan  
1204 Genève